



2017 DU 135 Dénomination parvis du Tribunal de Paris (17e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination " parvis du Tribunal de Paris " à la voie en cours de réalisation dans la ZAC Clichy-Batignolles, et située au droit du futur tribunal de Paris, à Paris (17e).

L'aménagement de la ZAC Clichy-Batignolles sur des terrains représentant 43,2 ha a été l'occasion de concevoir un nouveau palais de justice, regroupant le tribunal de grande instance (TGI), le tribunal de police, les 20 tribunaux d'instance d'arrondissement regroupés et fusionnés en un seul tribunal ainsi que le tribunal des affaires de la sécurité sociale.

Ce projet de construction se distingue par une tour de 160 mètres de haut conçue par Renzo Piano, au pied de laquelle est actuellement réalisé un parvis, qui sera réservé à la circulation des piétons.

Ce parvis, qui comprendra une future station de métro, desservira l'entrée principale du tribunal, mais aussi la future maison de l'Ordre des avocats.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " parvis du Tribunal de Paris " sera attribuée à la voie CM/17, destinée à devenir publique, située à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard de Douaumont à Paris (17e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DU 135 Dénomination parvis du Tribunal de Paris (17e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " parvis du Tribunal de Paris " à la voie identifiée par l'indicatif CM/17, en cours de réalisation dans la ZAC Clichy-Batignolles, à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " parvis du Tribunal de Paris " est attribuée à la voie CM/17, destinée à devenir publique, située à l'angle de l'avenue de la Porte de Clichy et du boulevard de Douaumont, à Paris (17e).